

POLE AMENAGEMENT DURABLE
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TERRITOIRES
SERVICE AMENAGEMENT DES TERRITOIRES
LDA/N°10-2015

République Française

DEPARTEMENT DE L'AUDE

Organisation d'une enquête publique

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU les dispositions du Chapitre I^{er} du Titre II du Livre I du Code Rural modifié par la Loi N°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, et notamment l'article L.121-14, ainsi que l'article R.121-21 du Décret d'application N°2006-394 du 30 mars 2006 ;

VU les articles L.123-4 et suivants et les articles R.123-7 à R.123-23 du code de l'environnement relatif à la procédure et au déroulement de l'enquête publique ;

VU la décision du 01 octobre 2015 N°E15000169/34 prise par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, désignant le commissaire enquêteur pour l'enquête publique ;

VU le Procès-Verbal de la réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de La Serpent, proposant la réalisation d'un Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur un périmètre défini de 953 ha ;

ARRETE

Article 1 : Sont soumis à enquête publique le projet d'aménagement foncier, le périmètre défini et les prescriptions formulés dans le Procès-Verbal de la réunion du 01 octobre 2015 de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F) de la Serpent.

Après avoir recueilli l'avis de la CCAF de LA SERPENT, puis celui de la commune concernée au titre des effets notables, le Département de l'Aude décidera, au terme de l'enquête, d'ordonner l'opération d'aménagement foncier sur la commune de LA SERPENT, ou d'y renoncer.

Article 2 : Seront déposés du **jeudi 03 décembre 2015 au jeudi 07 janvier 2016 inclus**, à la mairie de LA SERPENT, où les intéressés pourront en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat concerné : les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00.

- 1/ - Le projet de mise en œuvre d'une procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier tel que précisé dans le procès-verbal de la C.C.A.F. de LA SERPENT du 27 août 2015,
- 2/ - Le plan du géomètre indiquant le périmètre de la zone à aménager,
- 3/ - L'étude préalable d'aménagement, volet foncier et volet environnemental,
- 4/ - Le porter à connaissance du Président du Conseil général par le Préfet,
- 5/ - Les délibérations des Commissions Permanentes du Conseil général des 25 juillet 2011 et 31 octobre 2011, relatives au projet d'aménagement foncier de la commune de LA SERPENT,
- 6/ - Un registre destiné à recevoir les réclamations et les observations des propriétaires et des personnes intéressées.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions, sur le registre d'enquête pendant les jours habituels d'ouverture du secrétariat concerné, **soit les mardis et jeudis matin de 9h à 12h.**

Article 3 : un avis d'enquête publique portant les modalités d'organisation de l'enquête à la connaissance du public sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit jours suivant l'ouverture, dans deux journaux diffusés dans le Département à savoir dans l'Indépendant et le Midi Libre.

Cet avis d'enquête sera publié de manière à être visible et lisible dans les communes de LA SERPENT et d'ANTUGNAC : les affiches (format A2) seront apposées en mairie et sur site au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, et maintenues pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis d'enquête sera également notifié à tous les propriétaires d'immeubles inclus dans le périmètre d'aménagement foncier envisagé et figurant au premier janvier de l'année dans la documentation cadastrale.

Article 4 : Le commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique considérée est Mme. Claire MERICQ, ingénieur paysagiste. Elle se tiendra à la disposition des intéressés les :

- **Jeudi 03 décembre 2015 de 9 H 15 à 12 H 00 à la Mairie de LA SERPENT**
- **Jeudi 10 décembre 2015 de 9 H 15 à 12 H 00 à la Mairie de LA SERPENT**
- **Jeudi 07 janvier 2016 de 9 H 15 à 12 H 00 à la Mairie de LA SERPENT**

pour y recevoir les réclamations et observations des propriétaires ou des tiers intéressés, lesquelles seront consignées dans le registre dans les plus brefs délais et tenues à disposition du public. Le géomètre chargé des opérations techniques sera présent mais les entretiens avec le commissaire enquêteur pourront bien évidemment être limités à un tête-à-tête si les intéressés le souhaitent.

Les observations ou réclamations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie de LA SERPENT ou par courriel à Mme Laetitia d'AMICO, Chargée de l'aménagement foncier au Département de l'Aude : laetitia.damico@aude.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de son ouverture.

Article 5 : A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de la commune de LA SERPENT ainsi qu'au Département de l'Aude et ses annexes, aux heures habituelles d'ouverture, et sur son site internet (www.aude.fr) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête soit le 07 janvier 2017 au soir.

Article 6 : Les informations peuvent être demandées à Mme Laetitia d'AMICO, agent des services du Département de l'Aude en charge de l'opération d'aménagement foncier de LA SERPENT.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services assurera l'exécution du présent arrêté.

Carcassonne, le 12 octobre 2015

Le Président du Conseil départemental certifie exécutoire le présent arrêté pour avoir été :

Transmis au Contrôle de légalité le : 19/10/2015

Sous le numéro identifiant unique :

011-221100019-20151012-ARCCAFLASERPENT-AR

Affiché le : 20/10/2015

Publié le :

Le Président du Conseil départemental

André VIOLA

DEPARTEMENT DE L'AUDE

**Commune de LA SERPENT
AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER**

CODE RURAL - Livre 1^{er} nouveau

Décret N° 2006-394 du 30 Mars 2006 adaptant certaines dispositions du Livre 1^{er} nouveau

du Code Rural relatives aux procédures d'aménagement foncier en application de la loi n° 2005-157 du 23 Février 2005 relative au développement des territoires ruraux

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relatif à une décision de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F.) ayant pour objet l'aménagement foncier agricole et forestier sur une partie du territoire de la commune de LA SERPENT, soit 953 ha.

Les propriétaires fonciers de la commune de LA SERPENT sont informés que la Commission Communale d'Aménagement Foncier a proposé, dans sa séance du 27 aout 2015, de réaliser un Aménagement Foncier Agricole et Forestier à l'intérieur du périmètre considéré.

Sont soumis à enquête publique le projet d'aménagement foncier, le périmètre défini et les prescriptions formulés dans le Procès-Verbal de la réunion du 27 aout 2015 de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F) de LA SERPENT.

Comme indiqué dans l'arrêté d'organisation de l'enquête pris en date 12 octobre 2015 par le Président du Conseil Départemental de l'Aude, et conformément aux articles L.121-14 et R.121-21 du Code Rural ainsi que les articles L.123-4 et suivants et R.123-7 à R.123-23 du Code de l'environnement, les documents suivants seront consultables **du jeudi 03 décembre 2015 au jeudi 07 janvier 2016 inclus, à la mairie de LA SERPENT :**

- 1/ - Le projet de mise en œuvre d'une procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier tel que précisé dans le procès-verbal de la C.C.A.F. de LA SERPENT du 27 aout 2015,
- 2/ - Le plan du géomètre indiquant le périmètre de la zone à aménager,
- 3/ - L'étude préalable d'aménagement, volet foncier et volet environnemental,
- 4/ - Le porter à connaissance du Président du Conseil Général par le Préfet,
- 5/ - Les délibérations des Commissions Permanentes du Conseil Général des 25 juillet 2011 et 31 octobre 2011 relatives au projet d'aménagement foncier de la commune de LA SERPENT,
- 6/ - Un registre destiné à recevoir les réclamations et les observations des propriétaires et des personnes intéressées.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête pendant les jours habituels d'ouverture du secrétariat concerné, **soit les mardis et jeudis matin de 9h à 12h.**

Le commissaire enquêteur, Mme Claire MERICQ, Ingénieur paysagiste, se tiendra à la disposition des intéressés les :

- **Jeudi 03 décembre 2015 de 9 H 15 à 12 H 00 à la Mairie de LA SERPENT**
- **Jeudi 10 décembre 2015 de 9 H 15 à 12 H 00 à la Mairie de LA SERPENT**
- **Jeudi 07 janvier 2016 de 9 H 15 à 12 H 00 à la Mairie de LA SERPENT**

pour y recevoir les réclamations et observations des propriétaires ou des tiers intéressés. Le géomètre chargé des opérations techniques sera présent mais les entretiens avec le commissaire enquêteur pourront bien évidemment être limités à un tête-à-tête si les intéressés le souhaitent.

Les observations ou réclamations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie de LA SERPENT ou par courriel à Mme Laetitia d'AMICO, Chargée de l'aménagement foncier au Département de l'Aude : laetitia.damico@aude.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de son ouverture.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de la commune de LA SERPENT ainsi qu'au Département de l'Aude et ses annexes, aux heures habituelles d'ouverture, et sur son site internet (www.aude.fr) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête soit le 07 janvier 2017 au soir.

Après avoir recueilli l'avis de la CCAF de LA SERPENT, puis celui de la commune concernée au titre des effets notables, le Département de l'Aude décidera, au terme de l'enquête, d'ordonner l'opération d'aménagement foncier sur la commune de LA SERPENT, ou d'y renoncer.

Pour toute information, veuillez contacter Mme Laetitia D'AMICO, Département de l'Aude – DDET – SAT – Allée Raymond Courrière – 11855 Carcassonne Cedex 9. Tél. 04 68 11 06 13.

En outre, les propriétaires disposent d'un délai d'un mois à compter du jour de la publication de cet avis pour signaler au Département de l'Aude les contestations judiciaires en cours sur les propriétés d'immeubles incluses dans ce périmètre.

Carcassonne, le 12 octobre 2015

Le Président du Conseil départemental

André VIOLA

